BOURSES D'ÉTUDES du syndicat national et des conseils régionaux d'Unifor

Les membres en règle, les enfants des membres en règle et les enfants des membres qui étaient en règle lors de leur décès peuvent demander une bourse d'études. Veuillez attester que le demandeur est admissible à une bourse d'études.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR :

NOM : .....
(NOM DE FAMILLE) (PRÉNOM)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : .....

TÉLÉPHONE MAISON/CELLULAIRE : .....

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT, LE TUTEUR OU LE MEMBRE :

SECTION LOCALE D'UNIFOR : ..... LIEU DE TRAVAIL : .....

Si vous déposez une demande de bourse en tant qu'enfant d'un membre d'Unifor, veuillez fournir les renseignements suivants :

NOM DU PARENT/TUTEUR : .....

CONFIRMATION D'UN DIRIGEANT DE LA SECTION LOCALE

(président(e), secrétaire-trésorier(ière), secrétaire archiviste ou syndic)

J'atteste que le demandeur est admissible à une bourse d'études.

Poste occupé à la section locale: ☐ Président(e) ☐ Secrétaire-trésorier(ière) ☐ Syndic ☐ Secrétaire archiviste ☐ Présidente D'unité

_____ _____
NOM EN LETTRES MOULÉES *N^O SECTION LOCALE*

_____ _____
SIGNATURE *DATE*

mb:sepb343